

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 7-8

Artikel: Le "ras le bol" des femmes au foyer

Autor: Bernard-Vérant, M.-L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

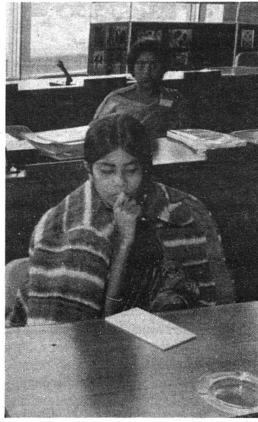
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les jeunes face au chômage

En octobre 1975, la Réunion informelle de Genève des Organisations internationales de jeunesse non-gouvernementales a décidé de concentrer ses efforts sur le problème des « Jeunes face au chômage », dans le contexte des discussions sur le nouvel ordre économique et social.



millions) comprend 550 millions de femmes. D'ici à l'an 2000, la population féminine va sauter de 2 000 millions à 3 000 millions. Donc la majorité de la population active du monde sera composée de femmes jeunes d'ici 25 ans.

Or, ces jeunes femmes se trouvent soumises à des discriminations fréquentes dans tout un ordre de domaines tels que : éducation, formation, emploi, salaires, sécurité sociale et allocations de chômage.

Suggestions

1. Il faut que les gouvernements fassent de sérieux efforts pour mettre réellement en œuvre les conventions et recommandations adoptées par plus de 80 pays de l'OIT.

2. Les Nations Unies et les Institutions spécialisées font de grands efforts pour promouvoir une véritable égalité entre hommes et femmes, et nous apprécions ces efforts.

3. L'éducation doit jouer un rôle pour aider la femme à s'identifier et trouver sa place dans le monde économique.

La co-éducation doit être encouragée à l'école et hors de l'école.

Il faut encourager les filles à choisir des métiers hors des carrières traditionnellement féminines.

Mass media

Des critiques véhémentes ont été prononcées à propos des mass media, qui perpétuent la conception de la femme-instrument. Il faut :

a) Encourager parmi les jeunes un sens critique par rapport aux médias, afin d'avoir des textes et des programmes montrant le vrai visage de la femme.

b) Les jeunes femmes doivent être encouragées et formées, afin de pouvoir elles aussi obtenir des postes responsables dans les média.

Planning familial

Des méthodes de planning familial devraient être enseignées aux jeunes femmes, afin qu'elles puissent choisir librement le rôle d'épouse et mère, et au moment qui leur conviendrait.

B. von der Weid

La femme et l'emploi

D'après les statistiques de l'OIT, la population active du monde (1 600

millions) comprend 550 millions de femmes. D'ici à l'an 2000, la population féminine va sauter de 2 000 millions à 3 000 millions. Donc la majorité de la population active du monde sera composée de femmes jeunes d'ici 25 ans.

Or, ces jeunes femmes se trouvent soumises à des discriminations fréquentes dans tout un ordre de domaines tels que : éducation, formation, emploi, salaires, sécurité sociale et allocations de chômage.

La co-éducation doit être encouragée à l'école et hors de l'école.

Il faut encourager les filles à choisir des métiers hors des carrières traditionnellement féminines.

Mass media

Des critiques véhémentes ont été prononcées à propos des mass media, qui perpétuent la conception de la femme-instrument. Il faut :

a) Encourager parmi les jeunes un sens critique par rapport aux médias, afin d'avoir des textes et des programmes montrant le vrai visage de la femme.

b) Les jeunes femmes doivent être encouragées et formées, afin de pouvoir elles aussi obtenir des postes responsables dans les média.

Planning familial

Des méthodes de planning familial devraient être enseignées aux jeunes femmes, afin qu'elles puissent choisir librement le rôle d'épouse et mère, et au moment qui leur conviendrait.

B. von der Weid

La femme et l'emploi

D'après les statistiques de l'OIT, la population active du monde (1 600

millions) comprend 550 millions de femmes. D'ici à l'an 2000, la population féminine va sauter de 2 000 millions à 3 000 millions. Donc la majorité de la population active du monde sera composée de femmes jeunes d'ici 25 ans.

Or, ces jeunes femmes se trouvent soumises à des discriminations fréquentes dans tout un ordre de domaines tels que : éducation, formation, emploi, salaires, sécurité sociale et allocations de chômage.

La co-éducation doit être encouragée à l'école et hors de l'école.

Il faut encourager les filles à choisir des métiers hors des carrières traditionnellement féminines.

Mass media

Des critiques véhémentes ont été prononcées à propos des mass media, qui perpétuent la conception de la femme-instrument. Il faut :

a) Encourager parmi les jeunes un sens critique par rapport aux médias, afin d'avoir des textes et des programmes montrant le vrai visage de la femme.

b) Les jeunes femmes doivent être encouragées et formées, afin de pouvoir elles aussi obtenir des postes responsables dans les média.

Planning familial

Des méthodes de planning familial devraient être enseignées aux jeunes femmes, afin qu'elles puissent choisir librement le rôle d'épouse et mère, et au moment qui leur conviendrait.

B. von der Weid

La femme et l'emploi

D'après les statistiques de l'OIT, la population active du monde (1 600

millions) comprend 550 millions de femmes. D'ici à l'an 2000, la population féminine va sauter de 2 000 millions à 3 000 millions. Donc la majorité de la population active du monde sera composée de femmes jeunes d'ici 25 ans.

Or, ces jeunes femmes se trouvent soumises à des discriminations fréquentes dans tout un ordre de domaines tels que : éducation, formation, emploi, salaires, sécurité sociale et allocations de chômage.

La co-éducation doit être encouragée à l'école et hors de l'école.

Il faut encourager les filles à choisir des métiers hors des carrières traditionnellement féminines.

Mass media

Des critiques véhémentes ont été prononcées à propos des mass media, qui perpétuent la conception de la femme-instrument. Il faut :

a) Encourager parmi les jeunes un sens critique par rapport aux médias, afin d'avoir des textes et des programmes montrant le vrai visage de la femme.

b) Les jeunes femmes doivent être encouragées et formées, afin de pouvoir elles aussi obtenir des postes responsables dans les média.

Planning familial

Des méthodes de planning familial devraient être enseignées aux jeunes femmes, afin qu'elles puissent choisir librement le rôle d'épouse et mère, et au moment qui leur conviendrait.

B. von der Weid

La femme et l'emploi

D'après les statistiques de l'OIT, la population active du monde (1 600

Le « ras le bol » des femmes au foyer

Kochschüssel	Wurst oder Wurstsalat
Supporte le cuillier Puis essere bollito Wurst ou saucisse Température (20°C)	Supporte un gril à 80° Lavage à 60° Température modérée température (40°F)
Feinschäume	Nicht waschen
Supporte un lavage à 40° Lavage à 60° Température modérée	Ne pas laver Ne pas laver Ne pas laver
Haus-Sieger Repassier Wasch	Masse Sieger Repassier Wasch
Repassage très chaud Sèche à ferre et sécher Température (40°C)	Repassage modérément chaud Sèche à ferre et sécher Température modérée (Standard process)
Chemische Reinigung möglich	Nicht chlorieren
Nettoyage chimique possible La lessive a secoué à possible Température (40°C)	Ne pas supporter l'eau de javel Dry cleaning possible No chlorine Bleaching

En Belgique, à l'imitation de l'Association française pour le soutien et la promotion des femmes au foyer, créée en 1975, vient de naître « L'Association des Femmes au foyer » (1). Un comité provisoire d'une douzaine de militantes des valeurs traditionnelles a cristallisé le malaise et les aspirations de ce beau coup puisqu'une première réunion d'information a groupé à Bruxelles plus de deux cents femmes et qu'en quelques semaines, sans autre publicité que de bouche à oreille, un bon millier d'adhésions sont venues de toute la Belgique romane, une association similaire se créant en pays flamand.

Ne dans un milieu bourgeois, et d'inspiration chrétienne, le mouvement se veut ouvert à toutes et résolument apolitique, mais affirme que les femmes au foyer représentent 34 % du corps électoral belge. L'automne verra la mise en place de structures, pour des réunions et des services, par quartier, ville et région.

xxx

Il s'agit d'un authentique consensus et d'une réaction combative, voire virulente, au courant d'opinion et aux propos exaltant la libération de la femme, sa promotion par le travail professionnel, et minoritaires, en la méconnaissant jusqu'à la caricature, la femme au foyer. L'Année internationale de la femme a porté à leur comble l'agacement et la révolte des femmes au foyer, fières et heureuses de l'être et indignées de l'espèce de « contrainte psychologique » qui influence disent-elles, les jeunes mères et les moins jeunes.

Cette « aile marchante » des femmes au foyer se rebiffe d'être officiellement traitée « d'inactives » et « d'improductives », de « marginales ». Les mots « sans profession » leur restent dans la gorge. Elles ne réclament pas de « salaire ». Aucun budget d'Etat ne pourra y faire face. Mais elles exigent respect et considération.

Toutes ces données motivent l'objectif de l'AFF en gestation, celui d'aider les femmes à faire un choix plus lucide, libre, volontaire, efficace de leur place maintenue au foyer. En revolant à leurs yeux et dans l'opinion leurs activités humaines et sociales.

— En leur donnant confiance en elles-mêmes et en l'importance de

ration, sur pied d'égalité avec les travailleuses, qu'elles se refusent à blâmer. A leur avis, d'ailleurs, sur la foi de sondages et d'enquêtes « 78 % des femmes travaillent par nécessité économique et beaucoup d'entre elles resteraient plus volontiers à la maison. »

C'est à coup de statistiques que l'AFF a voulu justifier sa création. La référence à une étude de la CEE et à une autre de la Kreditbank, « La femme dans notre société — 1975 », cite, en Belgique, 1,6 million de femmes au foyer et 800 000 exerçant une activité professionnelle. Elles étaient 83 % des enfants belges.

Ces « inactives improductives » traîvaient énormément : au moins 46 heures souvent bien davantage, par semaine, selon le nombre et l'âge de leurs enfants. Évalué, leur travail serait estimé à 383 milliards de francs belges par an. D'autre part, on évalue à 100 000 francs belges par an le coût à charge de l'Etat de la place d'un enfant dans une crèche.

xxx

Les femmes au foyer n'acceptent plus ni l'apitoiement ni la condescendance étonnée, ni les images qui véhiculent à leur propos littérature et mass-medias de femme-balai-vaisse-casserole ou de nonchalante bourgeoisie.

Elles savent bien que toutes les femmes au foyer ne sont pas mères de famille et que, vers la quarantaine, la tâche éducative de celles-ci se termine. C'est à ce propos que, très opportunément, elles font intervenir la notion d'entraide familiale et sociale et de volontariat.

En extrapolant à partir d'un questionnaire envoyé à 200 associations utilisant des bénévoles féminins et auquel 25 ont répondu, on avance 300 000 heures par mois, prestées gratuitement par les femmes belges. On sait, en tous cas, qu'un travail considérable est accompli par ce bénévolat au plan caritatif, social, civique et culturel et que les femmes au foyer y sont très majoritairement représentées. Une journée nationale organisée par l'Association belge pour le Volontariat va permettre de mieux cerner les réalités.

xxx

Toutes ces données motivent l'objectif de l'AFF en gestation, celui d'aider les femmes à faire un choix plus lucide, libre, volontaire, efficace de leur place maintenue au foyer. En revolant à leurs yeux et dans l'opinion leurs activités humaines et sociales.

— En leur donnant confiance en elles-mêmes et en l'importance de

leur rôle auprès des enfants et dans la société.

— En obtenant des subsides pour celle qui reste au foyer — en cas de salaire unique, ou pour celle qui désire y revenir après avoir travaillé, pour y remplir un rôle unique auprès d'enfants, d'handicapés, de personnes âgées, etc.

— En donnant ou suggérant des possibilités d'épanouissement et de contacts humains, d'éducation permanente, du recyclage, pour rompre le grand mal de la femme au foyer : la solitude... On parle ici de travail à mi-temps et d'engagement civique.

Ce dernier souhait vole au succès d'une prodigieuse floraison belge de cours, conçus justement aux heures qui conviennent aux femmes au foyer. Elle répond à un besoin de meilleure insertion, ou ré-insertion, et de prise de responsabilités des femmes dans la société.

Il faut aussi souligner que les revendications de l'AFF ont été dès longtemps posées et sont, pour certaines, en voie de satisfaction. L'allocation socio-pédagogique en vue d'un libre choix est au programme de la puissante Ligue des familles et à ce lui de plusieurs mouvements et associations politiques ou apolitiques.

Mais, tout comme pour le travail féminin à mi-temps, l'opposition est grande du côté des féministes et des syndicalistes socialistes.

A mon avis, on peut craindre les réactions de bien des femmes, au travail ou au foyer : la maternité n'est pas le tout de la femme, le bénévolat n'est pas une panacée de l'ennui et le temps presté au foyer n'est pas toujours riche de « présence » authentique... On peut craindre aussi une assimilation hâtive et choquante du phénomène travail féminin — délinquance juvénile. Il est souhaitable que le terrain de pré-dilection de la nouvelle association soit celui du combat commun pour une justice sociale et une humanisation de l'existence.

On peut aussi souhaiter que la revalorisation, légitimement désirée, améliore la compréhension féminine mutuelle et active : femme au travail, femme au foyer peuvent coexister et se succéder dans un même destin et un même devenir d'épanouissement, car c'est la « personne » qui englobe tout et donne à tout son vrai prix.

Le reste est évolution et interactions, qu'il faut veiller à ne pas figer en nouveaux faux problèmes.

M.-L. Bernard-Vérand

(1) Square Gutenberg, 30 - 1040 Bruxelles.

61^e session de la Conférence internationale du travail

Du 3 au 21 juin 1976 une « commission du personnel infirmier » de la Conférence internationale du travail a délibéré sur « L'emploi et les conditions de travail et de vie du personnel infirmier ». Selon la règle de l'Organisation internationale du travail (OIT), il s'agissait d'une commission tripartite : gouvernements, employeurs, travailleurs, représentant respectivement en moyenne 54, 18 et 37 pays, au total quelque 109 pays sur les 126 états membres de l'OIT (avril 1975).

S'agéaient aussi, à titre d'observateurs, des représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies tel l'OMS et d'organisations internationales non gouvernementales, tel le Conseil international des infirmières et le CICIAMS (Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales).

Et la Suisse ? — elle était représentée dans chacun des trois groupes par des personnes n'appartenant pas à la profession infirmière, alors que 33 autres pays avaient délégué une infirmière ou un infirmier dans l'un ou l'autre des groupes. Il y avait ainsi 18 infirmières (iers) représentant leur gouvernement, quatre qui siégeaient à titre d'employées et 19 à titre de travailleurs. L'objectif de ces délibérations : jeter les bases d'un instrument international concernant l'emploi et les conditions de travail du personnel infirmier, un tel instrument pouvant prendre la forme d'une convention ou encore d'une recommandation.

On étudie actuellement la possibilité de transformer la dotation à la mère en un droit des parents, ce qui ouvrirait la possibilité d'inverser parfois les rôles.

P. Bugnon-Sécrétan

tion assortie de recommandations. La Commission s'est prononcée en faveur d'une recommandation, exprimant ainsi l'avis de la majorité des gouvernements et des employeurs contre l'avis unanime des travailleurs qui souhaitaient une convention assortie de recommandations.

Que faut-il penser de ce projet de nouvel instrument international ? A n'en pas douter il constitue un pas en avant vers une réglementation internationale qui doit fournir aux gouvernements qui le désirent, une partie des directives permettant d'offrir au personnel infirmier de leur pays des conditions d'emploi et de travail comparables à celles des autres travailleurs de ce pays et, d'autre part, un encouragement à prévoir des conditions particulières au personnel infirmier, eu égard aux contraintes et risques inhérents à l'exercice de leur profession.

Une recommandation cependant n'a pas force d'obligation, comme l'aurait une convention. Il va donc

falloir que les groupements d'employeurs et de travailleurs intéressés s'emploient à influencer les législations nationales dans le sens des recommandations nationales dans le sens des recommandations adoptées cette année.

Ces recommandations, après avoir précisé qu'elles s'appliquent à « toutes les catégories de personnel qui fournissent des soins et services infirmiers » portent sur onze points principaux :

- Politique des services et du personnel infirmier
- Formation
- Exercice de la profession
- Participation du personnel infirmier aux décisions le concernant
- Rémunération
- Temps de travail et de repos
- Protection de la santé
- Sécurité sociale
- Régimes d'emplois spéciaux
- Dispositions particulières aux étudiants

(Suite en page 6)

LONDRES
avec le spécialiste
London Air Tours

AGENCE: 64-66, rue de Lausanne - 1202 GENÈVE
Réservation: (02) 32 08 03 - 31 44 96 - 31 74 66